Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 22/10/2024 DECISION N° 20241022_B_126

<u>Étaient présents</u>: Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET

Était absent : Patrick Bruno MARCON

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :

Objet : Convention de mise à disposition de parcelles de terrain sur la commune de Pont Salomon à passer avec la SAFER

Le Bureau,

N° 20241022_B_126

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de mise à disposition des biens désignés ci-dessous :

Lieu-dit	Section	N	Surface
Le Garet	AH	0023	28 a 02 ca
Le Garet	AH	0023	28 a 01 ca
Total			56 a 03 ca

- Du 1/01/2025 au 31/12/2030

Redevance annuelle : 50,00 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le : - Et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 22 octobre 2024

Le Président

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20241022-20241022_B_126-AU Reçu le 10/02/2025